

Arrêté DSM n° 75, annulant et remplaçant l'arrêté DSM n° 201318 du 19 décembre 2013; portant organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de Cilaos à compter du lundi 29 janvier 2018.

Le Recteur de l'académie de La Réunion,

Rectorat

Division des structures et
des moyens - DSM1

Affaire suivie par
Marie-Sabine LAURET

Téléphone
0262 48 13 46

Fax
0262 48 13 45

Courriel
dsm.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

- **Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- **Vu** les avis des conseils des écoles concernées ;
- **Vu** la demande formulée par le maire de la commune de Cilaos ;
- **Vu** l'avis du CEN du 07 décembre 2017 ;

Arrête :

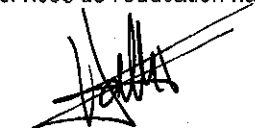
Art.1er. : - L'organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de Cilaos est arrêtée conformément aux dispositions figurant en annexe du présent arrêté et applicables à compter du lundi 29 janvier 2018.

Art.2. : - Les arrêtés antérieurs sont abrogés.

Art.3. : - Le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 2017

Pour le recteur et par délégation
l'inspecteur d'académie
directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale



Jean-François SALLES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Commune : CILAOS

Circonscription : Saint-Louis

ECOLE(S)	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi
9740441L E.E.PU BRAS SEC	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30
9740447T E.E.PU CENTRE CILAOS	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30
9740449V E.E.PU ILET A CORDES REP	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30
9741197H E.E.PU PALMISTE ROUGE	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30	8h00- 11h30	13h00- 15h30